



R
RESEAU

N
NATIONAL

D
DE DEFENSE

D
DES DROITS

H
HUMAINS

Port-au-Prince, le 29 Août 2019

Monsieur Charles Nazaire NOËL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
En ses bureaux.-



**Objet : Publication de photos d'un détenu incarcéré
à la prison civile de la Croix-des-Bouquets**

Monsieur le Directeur,

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), vous présente ses compliments et profite de l'occasion pour vous signaler un incident, jugé grave, qui s'est produit à la prison civile de la Croix-des-Bouquets, le jeudi 22 août 2019, et qui requiert une intervention immédiate de votre part.

En effet, lors d'une visite de monitoring à la Prison civile de la Croix-des-Bouquets le 22 août dernier, un membre du RNDDH rencontrait le détenu Anel JOSEPH lorsqu'un employé civil affecté à ladite prison les a photographiés à leur insu. Les photos prises ont été publiées le même jour sur les réseaux sociaux. Vous trouverez en annexe une impression d'une des photos en question.

Le 23 août suivant, lors d'une seconde visite à la prison en question, la description de l'employé fautif a été soumise à des agents en poste par le membre du RNDDH victime de cet incident. Les responsables rencontrés ont pu, à partir de cela, identifier celui-ci.

Monsieur le Directeur,

Le RNDDH, dans sa collaboration avec elle, a toujours respecté les principes établis par la **Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)** ainsi que les Règlements Internes des établissements pénitentiaires régissant le fonctionnement de l'institution. Il a, par exemple, toujours gardé la confidentialité sur les informations personnelles des détenus et sur les images intérieures des prisons.

Or, en agissant de la sorte, l'employé en question viole, d'une part, les principes qui interdisent les appareils photographiques, les téléphones, et autres objets sensibles dans l'enceinte des prisons ; et, d'autre part, ceux qui requièrent l'approbation de toute personne avant sa prise en photo.

**9, RUE RIVIÈRE . PORT-AU-PRINCE . HAÏTI . TELEPHONE: (509) 3755-9591 / (509) 2940-1222 / (509) 3463-4192
e-mail: rnddh@rnddh.org / Site: www.rnddh.org**

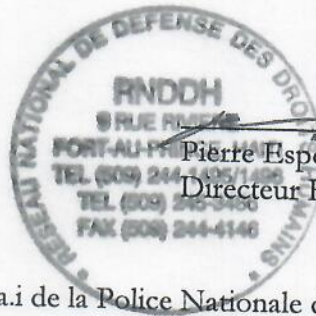
En outre, cet employé, par son acte, prend le risque d'exposer la sécurité de l'espace en révélant au grand public des points stratégiques de la prison, précisément dans un contexte où circulent des rumeurs autour d'une éventuelle évasion du détenu Anel Joseph.

A cet égard, le RNDDH tient à vous rappeler que ce détenu, évadé de prison en 2010 puis en 2017, a été transféré à la prison civile de la Croix-des-Bouquets le 16 août 2019. Il doit répondre des lourdes charges de viols, de kidnapping, de crimes de sang, et de trafic de drogue, retenues contre lui. Pourtant, depuis son transfert, avec la complicité de certains agents de la DAP, il a déjà communiqué à deux (2) reprises au moins avec les membres de son gang pour solliciter de l'argent en vue de préparer son évasion.

Monsieur le Directeur,

Les conséquences de l'incident porté à votre connaissance peuvent s'avérer désastreuses tant pour la victime que pour l'institution que vous dirigez. Aussi, le RNDDH vous recommande-t-il vivement de prendre les mesures qui s'imposent afin, d'une part, d'éviter que pareil incident ne se reproduise, et, d'autre part, de prévenir toute complicité intérieure ou extérieure dans le cas d'une éventuelle évasion.

Comptant sur une prompte action de votre part, le RNDDH vous renouvelle, *Monsieur le Directeur*, l'assurance de sa franche et cordiale collaboration.



Pierre Espérance
Directeur Exécutif

CC : Monsieur Normil Rameau, Directeur Général a.i de la Police Nationale d'Haïti (DG-PNH)

Monsieur Ralph Stanley Jean-Brice, Inspecteur Général en Chef de la Police Nationale d'Haïti (IG-PNH)

